

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules en PACA Premier trimestre 2023

SERVICE CONNAISSANCE AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉVALUATION
UNITÉ GÉOMATIQUE ET STATISTIQUES



Après l'une des plus mauvaises années depuis 10 ans, les ventes du premier trimestre 2023 progressent

L'année 2023 commence en légère hausse pour les immatriculations de véhicules neufs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La reprise des livraisons pour les véhicules particuliers, commencée au dernier trimestre 2022, se poursuit. Dans ce contexte, les véhicules neufs à motorisation non thermique continuent de progresser, notamment les véhicules électriques.

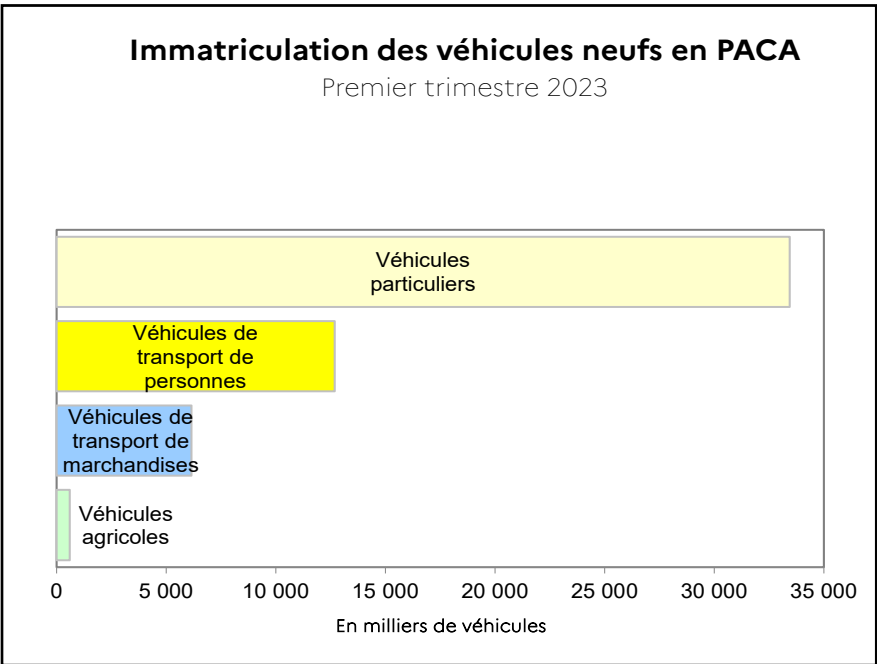
Pour le marché de l'occasion, le recul, moins prononcé que pour la France métropolitaine, semble marquer le pas. Cependant, les ventes restent en-deça des niveaux d'avant la crise.

Les ventes de véhicules neufs remontent la pente, tirées par les immatriculations de véhicules particuliers

Au premier trimestre 2023, environ 52 900 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 3,6 % de plus qu'au premier trimestre 2022.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, qui représentent la plus grande partie des immatriculations (63 %), sont en hausse (+ 1 936) sur la période.

Les autres catégories de véhicules ne connaissent pas de variations significatives en volume.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Répartition des immatriculations

	T1 2023	T1 2022	Variation
Véhicules particuliers	33 440	31 504	6,1%
Véhicules de transport de personnes	12 691	12 649	0,3%
Véhicules de transport de marchandises	6 154	6 133	0,3%
Véhicules agricoles	604	747	-19,1%
Total	52 889	51 033	3,6%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

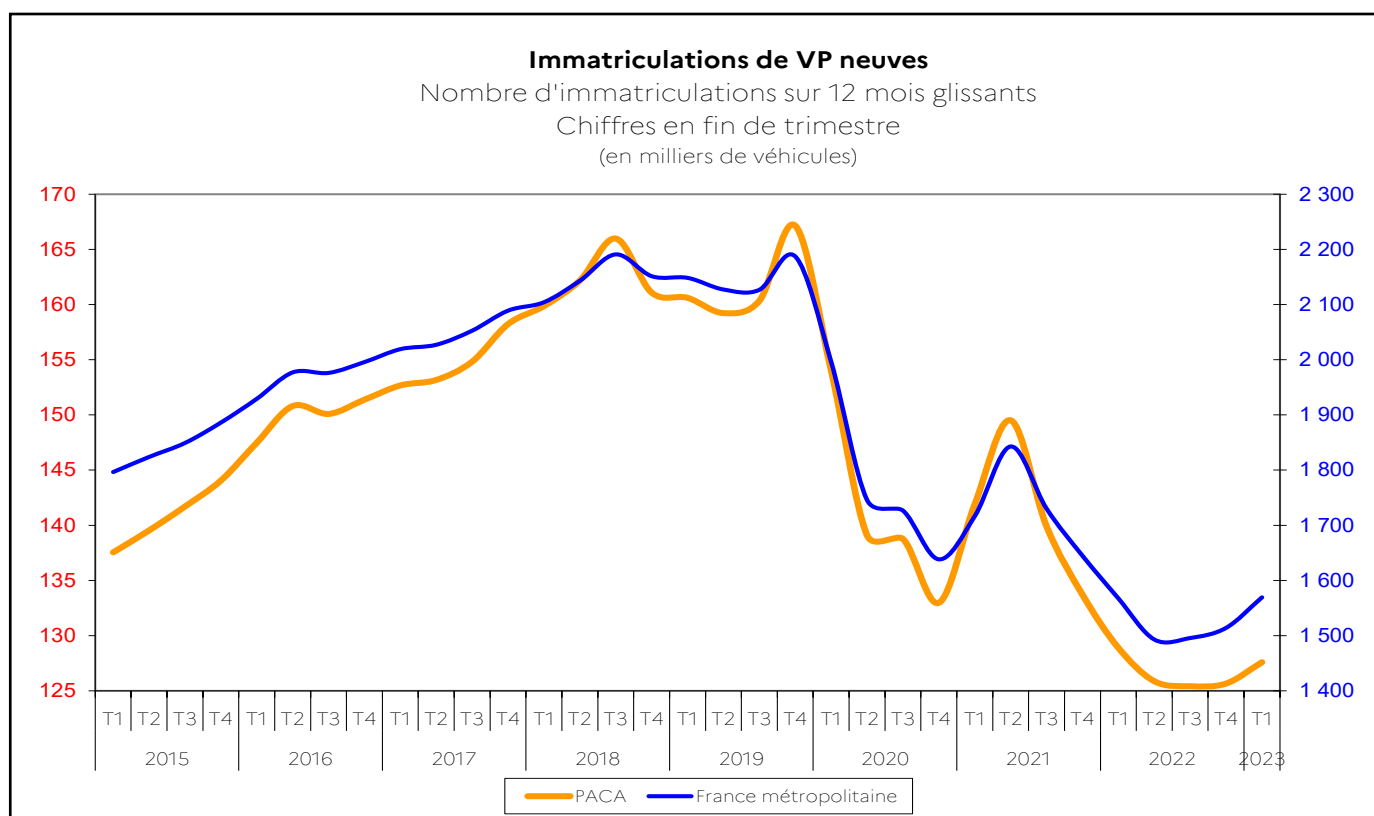
Le rebond des immatriculations de véhicules particuliers, observé en fin d'année 2022, se prolonge

Au premier trimestre 2023, 33 440 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 31 504 au premier trimestre 2022. Cette hausse encourageante (6,1 %) reste plus modeste que pour l'ensemble de la France métro-

politaine, où les immatriculations augmentent dans le même temps de 15,2 %.

En nombre d'immatriculations cumulées sur 12 mois, le total des ventes à fin mars 2023 (127 600) est proche de celui de fin mars 2022

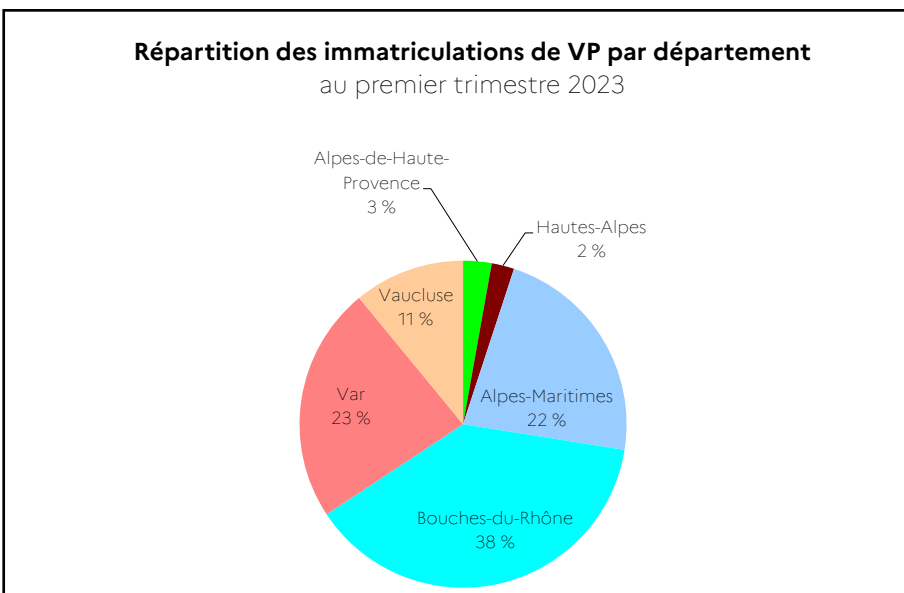
(128 900). Cela représente une baisse de seulement 1 % à comparer avec une stabilité (+ 0,1 %) à l'échelon national. De plus, grâce à une légère reprise des livraisons, ce chiffre est en progression depuis deux trimestres consécutifs.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En ce qui concerne la répartition des ventes, les Bouches-du-Rhône représentent 38 % des ventes, pour 23 % dans le Var et 22 % dans les Alpes-Maritimes.

Cela respecte les proportions des mois et trimestres précédents.



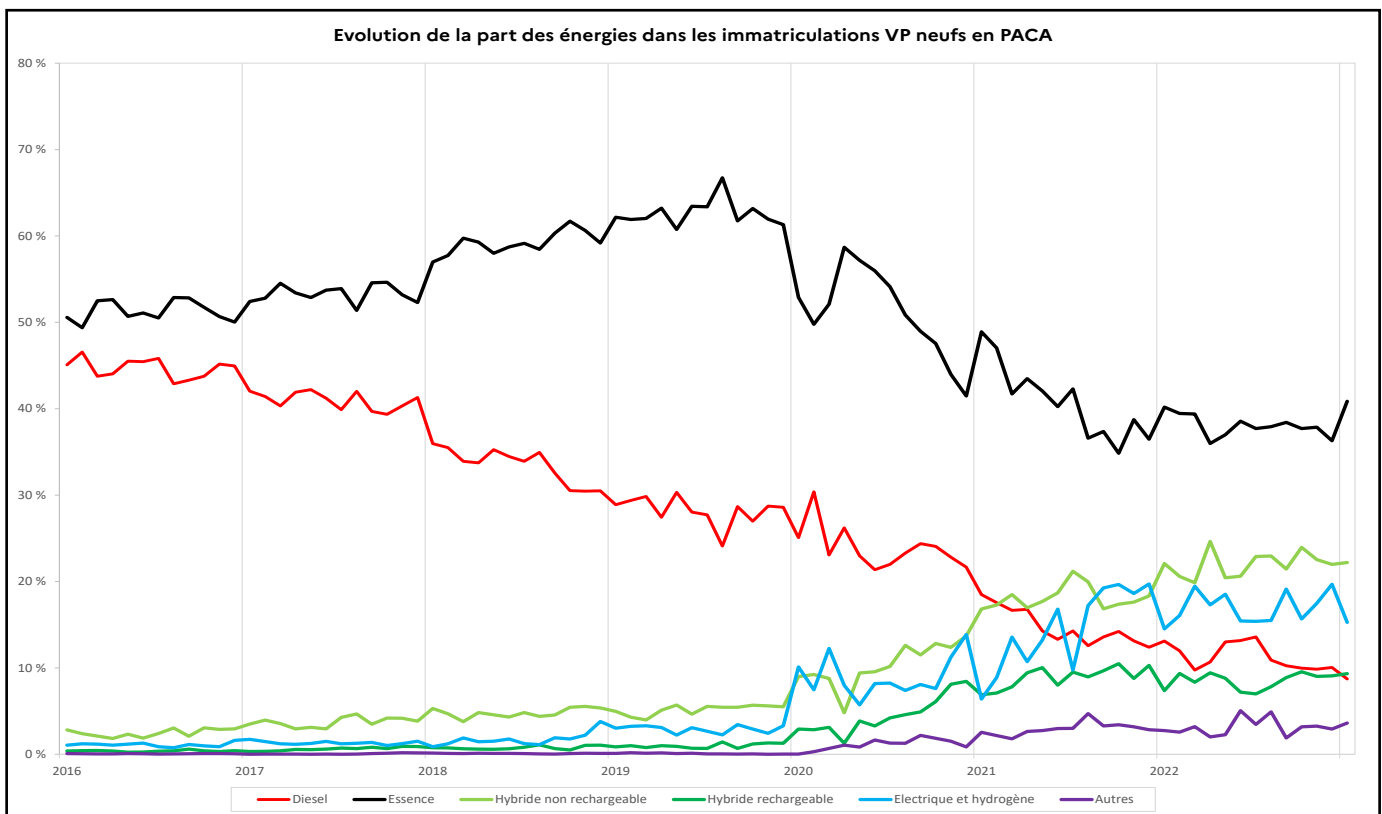
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La part des véhicules hybrides se maintient, les modèles électriques progressent encore

Les immatriculations de véhicules à énergies non fossiles représentent 52 % des ventes à fin mars 2023 (32 % sans compter les hybrides non rechargeables), contre 4 % (respectivement 1 %) début 2016. Dans le même temps, la part des véhicules thermiques (essence + diesel) est passée de 96 % à 45 %.

Les ventes de véhicules hybrides se maintient (leur part est de 29 % en fin d'année contre 28 % à fin mars 2022). Cependant, environ 72 % de ces véhicules sont des hybrides non rechargeables, qui incluent donc une part de motorisation thermique. Les ventes de véhicules électriques ont été favorisées par les aides locales, gou-

vernementales et fiscales. Elles arrivent à 23 % du total (contre 19 % à la fin du premier trimestre 2022), nettement au-dessus du gazole (8 %) et au niveau des hybrides non rechargeables. Cela représente plus de 6 500 véhicules vendus sur le trimestre, soit presque 22 % de plus qu'à la même période l'année précédente.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les ventes de véhicules d'occasion en baisse plus modérée qu'à l'échelon national

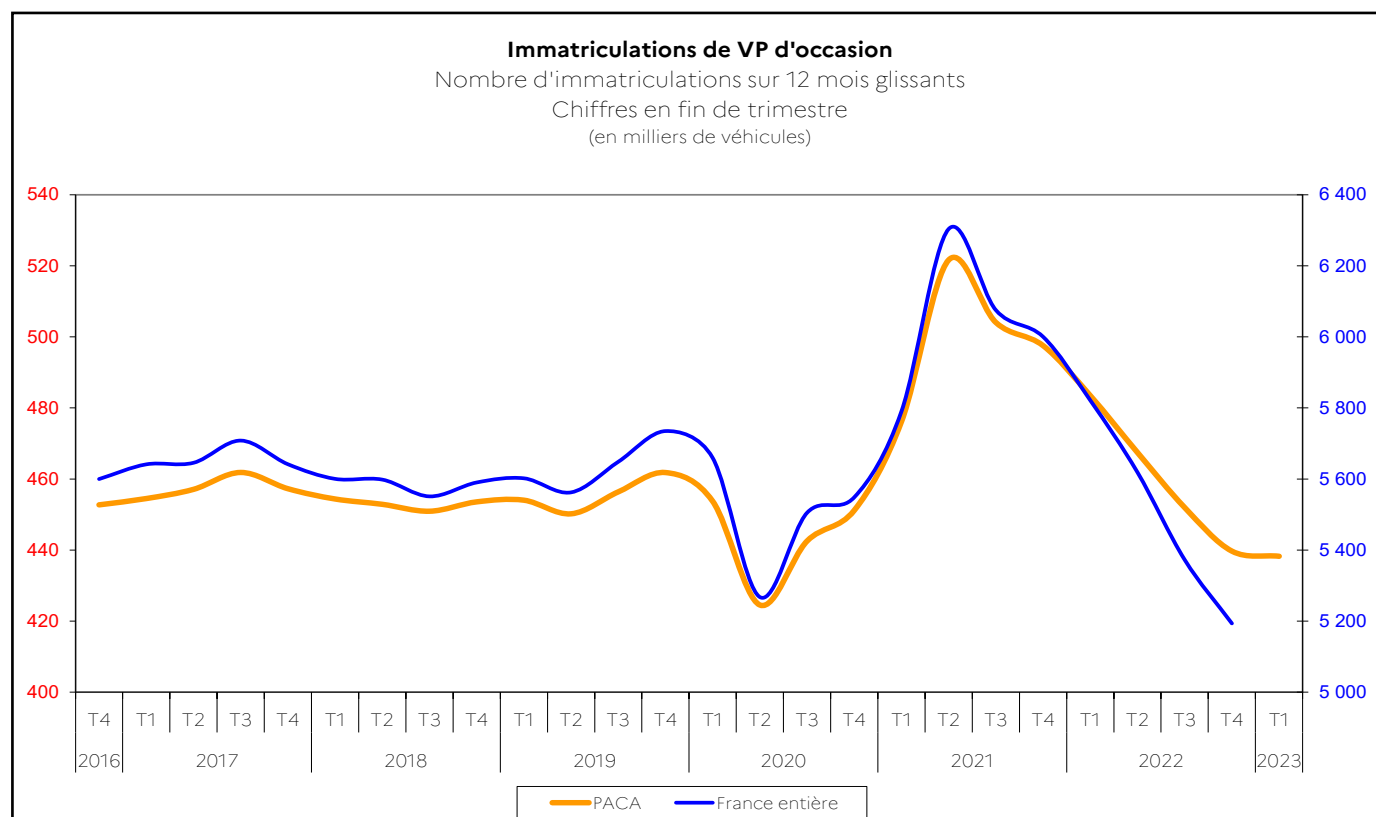
Les immatriculations de véhicules d'occasion, depuis la forte hausse entamée au deuxième trimestre 2020 en compensation de la basse des ventes du neuf, ne cessent de baisser. Sur 12 mois glissants, elles s'établissent, pour les VP, à près de 438 232 à fin mars 2023. Cela représente 9,4 % de moins que la période précédente. Le niveau des ventes est inférieur à celui

d'avant la crise (461 805 à fin décembre 2019). Ce coup d'arrêt provient de la hausse des prix, consécutive à l'épuisement des modèles récents, peu renouvelés en raison de la crise du marché du neuf.

Toutefois, cette chute est plus atténuée en PACA qu'en France métropolitaine, où elle est de 11,3 %

et ralentit sur le premier trimestre 2023.

De plus, les immatriculations de véhicules d'occasion gardent leur part prépondérante acquise à l'occasion de la crise. À fin mars 2022, 3,5 véhicules particuliers d'occasion ont été immatriculés pour un VP neuf. Le ratio était de 2,8 à fin 2019.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).

Directeur de publication : Sébastien Forest
 Responsable de rédaction : Sylvie Fraysse
 Rédaction : Bruno Deruaz

Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
 Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Géomatique et Statistique (UGS)

Définitions

Nombre d'immatriculations sur 12 mois glissants

Présenter les immatriculations de VP sur 12 mois glissant consiste à attribuer à une date donnée une valeur égale à la somme de la période de 12 mois qui se termine au mois de la date.

Cette présentation permet d'atténuer les variations saisonnières.

Répartition des immatriculations

Pour simplifier l'analyse, les immatriculations de véhicules ont été regroupées en grands ensembles (les VP comptant pour un seul ensemble). Ces ensembles sont basés sur les catégories de véhicules terrestres à moteur de RS-VERO (voir méthodologie). Les VASP de moins de 3,5 tonnes et les remorques de moins de 10 tonnes ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de personnes. Les véhicules utilitaires ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de marchandises avec les remorques de plus de 10 tonnes.

Immatriculations de véhicules d'occasion

Lors d'une vente d'un véhicule d'occasion, l'acheteur est tenu de le faire immatriculer dans un délai d'un mois, c'est-à-dire de faire établir un certificat d'immatriculation (anciennement carte grise) à son nom. C'est cette opération qui est enregistrée dans RS-VERO et permet de générer les données sur les véhicules d'occasion. Le numéro d'immatriculation, lui, ne change pas.

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, motocycles (motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles) ;

Le répertoire est actualisé quotidiennement.

Le calcul des émissions moyennes est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure) a été mise en place au premier mars 2020, faussant la comparaison avec les valeurs antérieures. Pour cette raison, les émissions conventionnelles ne sont plus présentées pour le moment.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr